

Attestation de Capacité Transport de Personnes Actualisation réglementaire des connaissances E learning



Durée de la formation : 35 heures réglementaires.

Type de formation : Perfectionnement

Référence : ACWW22

Description de la formation

Objectif :

Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision ministérielle du 03 février 2012 relative à la liste des matières pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe III) :

- Eléments de droit civil,
- Eléments de droit social,
- Accès au marché,
- Normes et exploitation techniques,
- Sécurité routière

Programme :

Eléments de droit civil

Eléments de droit social

Accès au marché

Normes et exploitation techniques

Sécurité routière

Validation :

A l'issue de la formation, un test d'auto évaluation sous forme de QCM doit être réalisé par le stagiaire.

Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances.

Attestation de fin de formation remise au participant.

Pré-requis :

Personnes titulaires d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier de personnes délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elles ont géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.